



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations
Aménagement des rythmes scolaires
Convention Projet éducatif territorial 2015-2018

DEL-2015-086

Numéro de la délibération : 2015/086

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : oui/non

Date de réunion du conseil : 29/06/2015

Date de convocation du conseil : 23/06/2015

Date d'affichage de la convocation : 23/06/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. Jacques PÉRAN, M. Alain PIERRE, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Philippe AMOURETTE par M. Hervé JESTIN, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. Jacques PERAN, Mme Madeleine JOUANDET par Mme Laurence KERSUZAN, M. François-Denis MOUHAOU par Mme Soizic PERRAULT, M. Yvon PÉRESSE par M. Yann LORCY, M. Eddy RENAULT par Mme Emmanuelle LE BRIGAND

Était absente : Mme Faten ARAB-JAZIRI

Aménagement des rythmes scolaires

Convention Projet éducatif territorial 2015-2018

Rapport de Soizic PERRAULT

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la commune de Pontivy, en concertation avec les acteurs éducatifs locaux, a été amenée à rédiger l'actualisation de son Projet éducatif territorial.

Le PEDT permet de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs scolaires et périscolaires.

Le PEDT fait l'objet d'une convention, établie pour une durée de 3 ans, à partir de septembre 2015. Elle est signée conjointement avec le Préfet du Morbihan, la directrice académique des services de l'Education nationale du Morbihan, la directrice de la caisse d'allocations familiales du Morbihan et la commune de Pontivy.

Nous vous proposons :

- D'accepter le présent PEDT proposé pour les années 2015-2018,
- D'autoriser madame la Maire à signer la convention issue de ce projet comme décrit ci dessus, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

La délibération est adoptée par 31 voix pour et 1 voix contre.

Ont voté pour : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉLAN, M. Yvon

PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET

A voté contre : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS

Fait à Pontivy, le 30 juin 2015

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

EMPLOIS DU TEMPS RETENUS

Ecoles Élémentaires A : Saint Joseph le Château/ Paul Langevin/ Marcel Collet

	7h30	8h30	11h30	12h30	13h30	15h00	16h30	Total enseignement	Total APC et TAP	TOTAL GENERAL
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	TAP	Sortie de l'école ou garderie		4h30	1h30	6h
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement		Sortie de l'école ou garderie		6h		6h
Mercredi	Accueil	Enseignement	Accueil					3h		3h
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	TAP	Sortie de l'école ou garderie		4h30	1h30	6h
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement		Sortie de l'école ou garderie		6h		6h
								24h	3h	27h

Ecoles Élémentaires B : Claude Marquet/ Notre Dame de Joie/ Jules Ferry/ Stival/ Albert Camus

	7h30	8h30	11h30	12h30	13h30	15h00	16h30	Total enseignement	Total APC et TAP	TOTAL GENERAL
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement		Sortie de l'école ou garderie		6h		6h
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	TAP	Sortie de l'école ou garderie		4h30	1h30	6h
Mercredi	Accueil	Enseignement	Accueil					3h		3h
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement		Sortie de l'école ou garderie		6h		6h
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	TAP	Sortie de l'école ou garderie		4h30	1h30	6h
								24h	3h	27h

Ecole Maternelle

	7h30	8h30	11h30	12h30	13h30	14h30	16h30	Total enseignement	Total APC et TAP	TOTAL GENERAL
Lundi	Accueil	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement		Sortie de l'école ou garderie		6h	0	6h
Mardi	Accueil	Enseignement	Pause Méridienne	TAP	Enseignement	Sortie de l'école ou garderie		5h	1h	6h
Mercredi	Accueil	Enseignement	Accueil					3h		3h
Jeudi	Accueil	Enseignement	Pause Méridienne	TAP	Enseignement	Sortie de l'école ou garderie		5h	1h	6h
Vendredi	Accueil	Enseignement	Pause Méridienne	TAP	Enseignement	Sortie de l'école ou garderie		5h	1h	6h
								24h	3h	27h

TAP : temps d'activités périscolaires



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2015

DONNEES ADMINISTRATIVES

Collectivité territoriale porteuse du projet : VILLE DE PONTIVY

Nom du correspondant : Soizic Perrault

Fonction : Adjointe au Maire chargée de l'Education, l'Enfance, la Jeunesse et la Vie étudiante

Adresse : 8 rue François Mitterrand, 56300 PONTIVY

Téléphone : 02.97.25.00.33

Adresse électronique des responsables des services Enfance jeunesse et Scolaire, en charge de l'application du projet : catherine.tronel@ville-pontivy.fr, elisabeth.brousse@ville-pontivy.fr

ETAT DES LIEUX :

Activités extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du présent PEDT :

- 1 accueil de loisirs 3/5 ans et 6-11 ans fonctionnant à l'année, mercredi et petites vacances : 620 inscriptions annuelles.
- 1 accueil de loisirs 3/5 ans fonctionnant l'été: 140 inscriptions annuelles.
- 1 accueil de loisirs 6/10 ans fonctionnant l'été: 250 inscriptions annuelles.
- 1 accueil de loisirs 10-12 ans et 13-17 ans fonctionnant les petites et grandes vacances : 200 inscriptions annuelles.
- 1 Conseil municipal des enfants d'une soixantaine d'élu(e)s de 9 à 12 ans.

ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PEDT :

- Un service Enfance jeunesse et un service Scolaire concepteurs de la mise en place des rythmes scolaires sur Pontivy ;
- 1 coordinatrice de l'application du projet dans les groupes scolaires de la ville ;
- 1 équipe de 5 responsables BAFD ;
- 1 équipe de 18 animateurs connaissant les enfants et les groupes scolaires ;
- 1 année de fonctionnement d'application de la réforme des rythmes scolaires 2014-2015 ;
- Des groupes scolaires publics disposant de locaux vacants et pour certains d'un environnement propice à la mise en place d'activités de plein air.
- Des structures municipales culturelles et sportives vastes, neuves (médiathèque, conservatoire...) ;
- Tissu associatif riche.

CONTRAINTES DU TERRITOIRE :

- La disposition des groupes scolaires et des structures sportives et culturelles disséminée sur toute la commune nécessite des déplacements en car ; de ce fait les activités devront se dérouler sur les groupes scolaires.
- Locaux vacants insuffisants dans les établissements privés.
- Difficultés de recruter des animateurs en suffisance et formés aux métiers de l'animation sur le territoire.

TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNES

Territoire concerné : Commune de PONTIVY

Public concerné : 1382 (prévisionnel septembre 2015)

Niveau maternel : PS et MS : 344

Niveau maternel: GS : 160

Niveau élémentaire : 850

ETABLISSEMENTS CONCERNES

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Etablissements	Publics	privés	Total
Ecoles maternelles	5	3	8
Ecoles élémentaires	5	3	8

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés et effectifs (chiffres prévisionnels rentrée 2015):

- Ecoles maternelles publiques :

- Albert Camus, 11 rue Anatole Le Braz : 55
- Paul Langevin, rue Stanislas Le Compagnon : 56
- Marcel Collet, rue des églantines : 69
- Jules Ferry-Quinivet, Quai Presbourg : 56
- Stival, 14 rue Saint Mériadec, 17

- Ecoles élémentaires publiques :

- Albert Camus, 11 rue Anatole Le Braz : 93
- Paul Langevin, rue Stanislas Le Compagnon : 120
- Marcel Collet, rue des églantines : 120
- Jules Ferry, 2, quai Presbourg : 123
- Stival, 14 rue Saint Mériadec, 34

- Ecoles privées :maternelles et élémentaires

- Claude Marquet, 4, rue Paul Valéry : 126 (77 élémentaires, 49 maternelles)
- Saint Joseph le Château, 11 avenue Napoléon 1er : 367 (215 élémentaires, 152 maternelles)
- Notre Dame de Joie, 6, rue du chêne, 118 (68 élémentaires, 50 maternelles)

ORGANISATION DU TEMPS PÉRISCOLAIRE HEBDOMADAIRE

voir tableau joint

Date de l'accord de dérogation à l'organisation scolaire : 27 janvier 2014

PARTENAIRES DU PROJET

- Partenaires institutionnels :

- Education nationale, DDCS, CAF.

- Partenaires associatifs : sous réserve d'inscriptions d'autres associations suite à l'appel à projets lancé en avril 2015

- APAP : Association Pontivyenne d'Arts Plastiques
- Art dans les chapelles (*découverte de l'art contemporain*)
- Art'F'act (*danse*)
- Centre de danse
- Karaté centre Bretagne
- Kendalc'h (*culture bretonne*)
- Kerlenn Pondi (*danse bretonne*)
- Pondi Handball
- Pondi mouvement (*danse*)
- Tennis club Pontivy
- Théâtre des arts évolutifs

Les associations sont liées à la Ville par une convention signée pour une durée d'un an, elles sont rémunérées à hauteur de 45 euros la séance d'une heure et demie. Leurs intervenants sportifs ou de danse sont brevetés d'État ou d'un diplôme équivalent. Elles interviennent uniquement auprès des enfants de l'élémentaire.

- Partenaires inter communaux :

- Pontivy communauté (conservatoire...)

- Partenariats internes

- Direction éducation animation :
Service enfance jeunesse, service scolaire, service des sports, service culturel
Espace Kenere (médiathèque et archives).

- Direction des ressources humaines

Autres partenaires :

- les parents sont associés au projet par l'intermédiaire du comité de pilotage.
- Le conseil municipal des enfants assure la consultation et la représentation de leurs pairs.

La Ville de Pontivy ne s'entoure d'aucun bénévole ou de retraité pour mener à bien les activités proposées.

Tous les intervenants, quels qu'ils soient sont déclarés auprès des services de la DDCS .

ACTIONS ET ACTIVITES

a) Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

- Favoriser l'épanouissement individuel et collectif de l'enfant par une proposition d'activités culturelles, sportives et de loisirs développant la créativité, l'inventivité et favorisant l'émergence de la citoyenneté.
- Créer une cohérence éducative évitant le morcellement et participant à son mieux-être.
- Faciliter l'apprentissage des savoirs en respectant ses rythmes.

b) Effets attendus:

Pour les enfants :

- Découverte d'activités variées, notamment dans des domaines autres que leurs sollicitations quotidiennes.
- Développement de compétences sous une autre forme que celles développées en classe (ex : lire écrire compter avec des jeux de société), voire acquisition d'autres savoir-faire (par exemple, développement sens critique avec spectacles....).
- Améliorations des comportements sur les espaces récréatifs ou de restauration dans les écoles :
Prévention des actes de violence et éducation au vivre ensemble par la mise en place de jeux de coopération, jeux collectifs.

Pour les associations et services municipaux et extra-municipaux :

- Incidences sur les inscriptions ou fréquentations des structures culturelles (médiathèque par exemple)
- Meilleure connaissance du tissu associatif pontivyen.

c) Inscriptions, aux Temps d'activités périscolaires, tarification et information aux familles.

Mode d'inscription aux activités proposées : les parents remplissent en septembre une fiche d'inscription aux Temps d'activités Périscolaires (voir modèle joint). Cette démarche s'effectue à l'année

Les Temps d'activités périscolaires sont gratuits.

Modalités d'information des familles :

- Affichage en accueil périscolaire,
- Site internet de la Ville
- Dépliants – lettre d'information
- Conseils d'école
- Participation aux réunions de rentrée.
- Participation aux journées portes ouvertes

ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEDT :

Regroupées par catégories, les activités se déroulent dans une logique de progression s'étalant sur une période de 6 à 7 semaines (de vacances à vacances):

- Activités culturelles, artistiques et patrimoniales. (théâtre, musique, cinéma, danse, pratiques artistiques) ;
- Culture bretonne (langue, patrimoine, danse...) ;
- Atelier musical (chant, éveil musical,...) ;
- Théâtre expression corporelle et orale ;
- Atelier autour du livre et de l'écriture ;
- Eveil à l'histoire régionale et locale.

- Création et découverte artistique (loisirs créatifs, bricolage, calligraphie ...) ;
- Initiation à la lecture d'une œuvre d'art ;
- Education à l'image (photo, lecture d'images, initiation cinéma,...).

- Activités sportives.

- Education à la citoyenneté, au vivre ensemble.

- Développement durable : initiation aux éco-gestes, au respect de l'environnement, tri-sélectif, économies d'énergie.

- Jeux de société, jeux de stratégie

Ces activités s'articulent dans la mesure du possible avec les projets d'école ; au minimum, les programmes qui en découlent sont étudiés en concertation avec l'équipe enseignante par groupe scolaire.

d) Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires sur les points suivants :

Adaptation de l'organisation des accueils de loisirs (adaptation des modalités d'accueil, des horaires), mise en place d'une navette gratuite transportant les enfants des écoles vers le centre de loisirs le mercredi à partir de 11h 30.

RESSOURCES HUMAINES :

2 responsables de service en charge de :

- l'organisation des temps d'activités périscolaires dans les établissements,
- de la gestion des équipes de BAFD et d'animateurs, du personnel de service, des ATSEM ;
- des relations avec les partenaires, familles et institutions (Education nationale, CAF, DDCCS),
- des obligations administratives,
- des relations avec les élu(e)s en charge de l'application du projet.
- de l'occupation des locaux.

1 coordinatrice chargée du fonctionnement des Temps d'activités périscolaires sur le terrain.

5 à 6 responsables de sites BAFD (voir leur répartition dans le tableau joint)

18 à 20 animateurs

10 à 11 associations

18 ATSEM assurant les surveillance de siestes

STRUCTURE DE PILOTAGE

Coordination du projet assurée par : les services enfance jeunesse, scolaires et sports , mairie de Pontivy, 8 rue François Mitterrand, 56300 Pontivy
02 97 25 00 33

Nom et prénom des responsables : Catherine Tronel et Elisabeth Brousse
catherine.tronel@ville-pontivy.fr
elisabeth.brousse@ville-pontivy.fr

Composition du comité de pilotage :

- Madame Christine Le Strat, Maire de Pontivy,
- Madame, Soizic Perrault, adjointe
- Monsieur Lorcy, premier adjoint
- Les membres de la commission Education, Enfance jeunesse et Vie étudiante

- Direction éducation Animation :
- Service enfance jeunesse, service scolaire, service des sports, service culturel
- Représentant(e)s de l'équipe de direction et d'animation des sites périscolaires

- Direction des ressources humaines
- Syndicats, représentants du personnel

- Inspection Académique, circonscription de Pontivy

- Représentants des écoles pontivyennes : parents d'élèves, personnel de service, directeurs, enseignants

- Représentant(e)s des associations

- Ressources internes : médiathèque, agenda 21, archives,
- Ressources Pontivy communauté : Conservatoire de musique et de danse

BILAN ET EVALUATION

Chaque semaine, les responsables des TAP sur sites et les animateurs se retrouvent pour organiser la semaine et faire un point sur la semaine écoulée.

Deux réunions supplémentaires sont organisées par période (de vacances à vacances), une avec les responsables de sites, une avec les animateurs.

a) - Un bilan est réalisé à chaque fin de période portant sur l'organisation et le contenu des ateliers, leurs objectifs et s'appuyant sur les indicateurs qualitatifs suivants :

- Le ressenti des enfants, leur implication, leur comportement, leur degré d'autonomie. (collectif/individuel, état de fatigue, violence ou attitude bienveillante et solidaire, respect et rangement du matériel pédagogique, des espaces, respect des animateurs...).
- En tant que représentants de l'ensemble des enfants des écoles, le Conseil municipal des enfants est sollicité pour exprimer ses idées d'améliorations possibles .

- L'implication des familles :

Liens avec l'équipe d'animation à la sortie des Temps d'activités périscolaires (16 heures 30) ;
Retour des fiches d'inscription, transmission des absences en temps voulu ;
Réactivité et qualité des échanges en cas de difficultés comportementales de leur(s) enfants ;
Intérêt pour le contenu et le déroulé des ateliers.

- L'implication des équipes enseignantes:

Echanges sur l'amélioration ou non des conditions d'apprentissages des notions fondamentales ;
concentration, autonomie, sur les difficultés rencontrées momentanément ou durablement par
certains enfants ;
Intérêts pour les contenus des TAP ;
Qualité de l'accueil des animateurs dans le groupe scolaire et considération de ceux-ci ;
Mutualisation des ressources matérielles, pédagogiques et spatiales.

- L'état d'esprit des associations partenaires :

Qualité et quantité des échanges (mail ou expression directe) ;
Relation sur site avec les animateurs employés par la Ville ;
Implication dans la responsabilité du groupe d'enfants sur les temps informels (récréation, circulation
dans les espaces).

- Les animateurs

Implication dans le projet : propositions d'activités variées et appropriées, expression de souhaits de
formations, demande d'information documentaire, participation active aux réunions de coordination.
Qualité des relations avec les enfants, les familles, les équipes d'encadrement et d'enseignement ;
Sensibilisation au rythme de l'enfant, à sa sécurité, à son équilibre ;
Attitude au travail : ponctualité, respect, assiduité.

Un support de synthèse permet d'identifier les points évoqués ci dessus et dresse les modifications à
y apporter le cas échéant.

Les animateurs sont destinataires des bilans réalisés.

L'ensemble de ces synthèses sont soumises au comité de pilotage réuni 1 à 2 fois par an.

b) - Indicateurs quantitatifs :

Nombre d'ateliers proposés ;

Nombre d'inscrits ;

Nombre et nature des incidents (chutes, bagarres...) ;

Nombre d'absences des animateurs.

10. SIGNATAIRE

Madame Christine Le Strat, Maire de Pontivy

Pontivy le :

11. ANNEXES

Emploi du temps retenu pour 2015-2016 ;
Plan de Pontivy avec implantation des écoles ;
Tableau répartition responsables BAFD dans les écoles ;
Fiches d'inscription aux Temps d'activités périscolaires.